

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
SECONDAIRE- SPÉCIAL DE LA RÉPUBLIQUE
D'OUZBÉKISTAN**

**INSTITUT DES LANGUES ÉTRANGÈRES D'ÉTAT DE
SAMARCANDE**

FACULTÉ DE PHILOGIE ROMANO-GERMANIQUE

CHAIRE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES

TRAVAIL DE COURS

THÈME : Les mots redoubles en français

Dirigeante scientifique: Fozilova Sh.Z

Effectuée: étudiante du groupe 3.07 Adhamova Y.

SAMARCANDE 2015

Table des metièrs

1.Réflexions générales sur la reduplication	4
2.La reduplication adjectivale.....	4
3.La reduplication nominale	8
4.La reduplication du verbe	11
5.La reduplication adverbiale	15
6.La reduplication syllabique	20
Conclusion.....	26
Bibliographie	27

1. Réflexions générales sur la reduplication

Le terme reduplication vient du bas latin reduplicatio, dérivant de reduplicare (doubler), qui lui-même vient du latin duplicare (dupliquer). L'idée de « rendre double » est une caractéristique fondamentale de la reduplication. Nous montrerons que si l'idée de « doubler » caractérise bel et bien la forme, le fonctionnement de ce phénomène lui, ne peut pas s'y ramener, il est beaucoup plus complexe. La définition, l'appellation et l'étendue de la reduplication ne font pas l'unanimité dans la littérature. Ainsi, pour rendre compte de ce procédé, nous trouvons aussi les termes : reprise, redoublement, duplication, répétition. Dans cette étude, nous retiendrons deux termes : reduplication et répétition. Nous définissons la reduplication comme étant un procédé de redoublement consistant en une copie d'une syllabe ou d'une unité entière. L'élément copié doit être identique et contiguë à la base. La répétition, quant à elle, se forme par la copie identique d'un élément juxtaposée à la base mais non contiguë à cette dernière.

2. La reduplication adjectivale

Dans cette section, nous décrivons la reduplication des adjectifs qualificatifs. Nous illustrons par le biais d'exemples les différentes caractéristiques morphologiques de la reduplication adjectivale en français. L'adjectif qualificatif sert à apporter des informations supplémentaires, il sert à déterminer des éléments. Nous reprenons, pour notre part, la définition que Matushansky (2005 : 38), propose de la classe des adjectifs, qu'il fonde sur trois propriétés qui sont plutôt basées sur la syntaxe : la capacité de fonctionner en tant que modificateurs, la capacité de fonctionner en tant que prédicats secondaires résultatifs et la possibilité de se combiner avec des têtes fonctionnelles de degré qui sélectionnent les adjectifs. Les classes de sens qui se trouvent normalement associées aux adjectifs dans les langues qui ne possèdent qu'une classe fermée d'adjectifs sont, entre autres, la dimension, l'âge, la valeur et la couleur.

Examinons un premier exemple :

En Michel, soupçonnant son ami d'avoir une relation douteuse avec sa copine, et

*l'ayant surpris faisant des messes basses avec cette dernière, il lui dit : Ah mais Max, ton comportement avec Charlène est **étrange-étrange**, hein !*

Avec la forme « étrange-étrange », il y a une juxtaposition entre la base (noté A 1) et la copie (A 2). On note également que le terme « comportement » est qualifié par l'ensemble de la forme (A 1 -A 2) qui introduit les caractéristiques de l'élément. Toute la forme a, ici, la fonction d'attribut du sujet. En d'autres termes, la forme composée reduplicative fonctionne comme une forme simple adjectivale. Cependant, elle introduit une nuance sémantique inexistante avec la forme simple. Aucune marque formelle de séparation n'est présente entre les deux unités. Eu égard à ces remarques, on peut dire que cette forme « étrange-étrange » est une forme reduplicative. Le trait d'union met en avant l'unité de la forme composée. Par unité, on entend signifier l'interdépendance entre les deux composantes de la forme reduplicative.

Analysons un autre exemple de reduplication d'un adjectif.

*Son tackle a été **limite-limite** sur cette action.*

En « limite-limite » est une reduplication. Le journaliste juge que l'action est en rapport avec ce qui est permis dans le domaine du football. La forme reduplicative peut être comprise comme une façon de construire la caractéristique de l'action, qui est « à la limite de l'acceptable ». En considérant l'action comme « limite-limite », on note que la reduplication de l'adjectif-attribut caractérise l'action.

En français, la construction adjectivale reduplicative la plus fréquemment rencontrée est la forme « **joli-joli** » que l'on retrouve entre autres dans l'exemple

*En), ayant surpris son neveu en train de piquer des sucreries, Annie veut le punir car elle veut lui faire comprendre qu'il faut demander avant de se servir. Mais, Patrick intervient en faveur du jeune garçon et dit à Annie : Ce n'est pas **joli-joli**, mais il y a pire.*

Quand Patrick s'adresse ainsi à Annie, il veut faire apparaître le caractère plus ou moins grave de l'acte posé par le jeune enfant. La forme « pas joli-joli » qu'il emploie, met en avant la gravité de l'acte posé tout en envisageant une atténuation. C'est en quelque sorte une façon de minimiser le larcin de son fils.

Nous remarquons que la forme redoublée « joli-joli » est plus ou moins naturelle dans des emplois ayant une connotation éthique. Ainsi on entendra plus difficilement voire rarement, quelqu'un dire à sa copine :

*Ta robe n'est pas **jolie-jolie**.*

En , les locuteurs natifs considèrent que la construction n'est pas très naturelle car la forme redoublée est plus admise dans des jugements de valeurs (donc jugement éthique), que dans des jugements portant sur l'esthétique. Toutefois nous remarquons avec quelques exemples que la valeur esthétique de l'adjectif « joli » peut être conservée dans des emplois reduplicatifs. Les exemples qui suivent, nous révèlent que dans les publicités la forme « joli-joli » est employée pour mettre en avant la caractéristique des produits, en question : *Bonnet **joli-joli** pour coquette.*

*La « 204 » décapotable, raccourcie, n'est pas **jolie-jolie**. Mais elle marche vite et bien et, pour moins de 12 000 F, elle va faire un malheur.*

Ces exemples illustrent une relation qui est établie entre un élément et la forme adjectivale qui le qualifie. On identifie une relation entre : « bonnet » et « joli-joli » et entre « 204 décapotable » et « pas jolie-jolie ». Avec ces exemples, il n'est pas question de jugement éthique mais bien de jugement sur l'esthétique, sur la caractéristique physique des éléments. Par ailleurs, nous

notons que la construction rédupliquée « joli-joli » est assez fréquente dans sa forme négative. La forme affirmative de cette expression est très rarement employée, en effet il est assez rare d'entendre :

*C'est **joli-joli**.*

Décrivons un autre exemple :

*Le génie, purement anglais pourtant, de Giles reflète cette réaction par [...] sa façon amusante de remplacer, dans ses dessins d'enfants, les **gentils-gentils** petits garçons par de **vilains-vilains** petits morveux.»*

(Escarpit. (1991).L'Humour. Paris : P.U.F. p.60.)

En les formes rédupliquées sont construites respectivement à partir des bases simples adjectivales « gentil » et « vilain ». Dans chaque cas, il y a une contiguïté entre la base et la copie, en ce sens qu'une suppression d'une des composantes modifie la construction. Nous constatons qu'avec « gentils-gentils » et « vilains-vilains », le locuteur met en avant une caractéristique propre aux éléments qu'il qualifie. En d'autres termes, il construit du « vraiment gentil » et du « vraiment vilain ». Ce faisant, les réductions diffèrent des formes simples qui véhiculent une idée de « gentil (tout simplement) » ou encore « vilain (tout simplement) ».

*Ségolène Royal souhaite un contrat **donnant-donnant** avec les entreprises de*

l'hôtellerie et de la restauration.

L'interprétation de la forme ci-dessus est la suivante : en français, l'emploi de la forme « donnant-donnant », suppose un échange entre deux parties, où l'une des parties en recevant quelque chose, doit remettre quelque chose en contrepartie à l'autre. Il est question d'envisager une réciprocité de l'action, nous avons affaire à deux actions distinctes et donc, la juxtaposition et l'emploi du trait-d'union implique renvoient à l'idée de l'échange. En fait, il s'agit ici de Ségolène Royal représentant la région Poitou-Charentes d'un côté et les

entreprises de l'hôtellerie et de la restauration, de l'autre. En fait, contre une aide de la collectivité, ces entreprises doivent s'engager à baisser leur tarif ou bien embaucher plus de collaborateurs.

En un mot, en français, l'adjectif qualificatif se redouble pour construire des formes adjectivales complexes. Les formes construites par reduplication en français sont associées à des valeurs englobant celles de la forme simple mais, elles semblent élargir l'aire sémantique couverte par la forme simple.

3. La reduplication nominale

Nous entendons par reduplication nominale, des formes redoublées appartenant à

la catégorie des noms. Que ces formes soient issues de reduplication de noms ou pas, importe peu. Rappelons que nous voulons, grâce aux exemples que nous analysons, montrer :

a) Comment fonctionne la reduplication nominale.

b) Que la reduplication est un phénomène assez productif en français et par

conséquent ne peut pas être considérée comme marginale et reléguée au second plan.

Observons les constructions suivantes :

*D'abord, dans une publicité télévisée, des années 70, faisant la promotion d'un parfum pour femme : Voici un parfum pour les **femmes-femmes**.*

*Ensuite, dans un épisode de la série H, un personnage essaie d'expliquer à un autre personnage, une femme, qui reconnaît être maladroite, garçon manqué, pourquoi elle ne trouve pas d'homme, pourquoi elle ne trouve pas chaussure à ses pieds : Ce que les hommes cherchent, c'est la **femme-femme**.*

Dans ces exemples, la forme « femme-femme » révèle respectivement l'identité et

le type de femmes visés par la publicité (3) ou correspondant à l'aspiration des hommes (4). Cette forme laisse supposer qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle femme.

En transformant l'exemple (4), nous contrastons la forme rédupliquée avec la forme simple non-rédupliquée : *Ce que les hommes cherchent, c'est la **femme**.*

Suite à la suppression de la copie, la construction est différente. En effet « la femme » semble contraster avec la « femme-femme », on peut dire que la forme rédupliquée donne plus de précision, elle définit la catégorie de « femmes » au sein de la catégorie générale des femmes ; alors que la forme simple introduit une caractéristique générale qui différencie la catégorie sélectionnée d'une autre catégorie.

Il est important de remarquer que cette forme n'existe pas qu'à l'oral, On la trouve aussi dans des textes littéraires, comme dans Restif de la Bretonne

*Combien de **femmes-femmes**, et d'hommes-femmes, ne se croient en santé que sur notre certificat !* (Restif de la Bretonne. (1781). La Découverte australe par un homme volant, L'Iatromachie, vol. 4, 362)

En , le terme « femme » est rédupliqué. Comme on peut le constater une unité « femme » est suivie d'une autre unité « femme ». Nous parlons dans ce cas de juxtaposition de deux unités de « femme ». La forme « femme-femme » est, donc, une réduplication de l'unité simple « femme ».

Prenons un autre exemple.

*Dans un entretien, où il veut défendre l'authenticité et l'importance d'une bonne revue, André Martinet dit : Moi, je n'avais pas d'idée très arrêtée sur la revue, je montrais seulement que je savais. J'avais dirigé Word, une revue qui publiait des articles, de temps en temps un numéro spécial : une **revue-revue**.*

(Chevalier, J. C. (2001). « Interviewer André Martinet » in La linguistique. Vol 37

pp. 69 – 80) p.79.

En outre, rappelons que l'une des fonctions de la reduplication dans les langues, est la dérivation lexicale ; ainsi on passe d'un terme appartenant à une catégorie lexicale à un terme appartenant à une autre catégorie lexicale, en employant la reduplication. Une telle construction se retrouve également en français, en effet, en redupliant un nom, on peut dans certaines situations construire une forme fonctionnant comme un adjectif. C'est le cas en (10), (11) et (12) :

10. « Maigoual avait raconté sa petite histoire, comment il avait fait **ami-ami** avec le chef de la gare, les projets des deux hommes au sujet des diamants devant être placés dans le coffre. » (Pierre Siniac. (1977). L'orchestre d'acier. Paris : J.C. Lattès. p.125.)

11. *Ce n'est pas parce qu'on ne fait pas absolument **copain-copain** avec l'Education nationale qu'on est plus mal aimé, il ne faut pas croire.*

12. *Et c'est tout de même mieux qu'il fasse d'emblée **copain-copain** avec la bignole.*

Si avec les autres formes redupliquées analysées précédemment, la suppression de la copie ne modifiait que partiellement, c'est-à-dire sur un plan sémantique l'énoncé, nous notons qu'en (10), (11) et (12), la suppression s'avère être impossible. En effet, celle-ci ferait que les exemples ne soient pas naturels. En effet, les formes redupliquées, dans ces constructions, illustrent une construction figée, de telle sorte qu'aucun terme de la relation n'est modifiable, ni supprimable. Ainsi, les constructions suivantes sont non-attestées.

La reduplication apparaît également comme un moyen de dérivation, car on peut construire des formes fonctionnant dans des situations particulières comme des adjectifs complexes. Ces constructions se réalisent par le biais de la reduplication d'éléments nominaux simples, cependant, nous observons que ces formes sont plus ou moins figées. En effet, de telles formes redupliquées

construites à partir de noms ne semblent pas soumises à une quelconque modification au niveau morphologique.

Dans cette section, nous avons, par ailleurs, observé des constructions qui, sur un plan morphologique, remplissaient les critères définitoires de la reduplication, mais qui, sur un plan fonctionnel voire sémantique, ne peuvent être considérées comme telles. Nous retenons donc que toutes les unités lexicales identiques et juxtaposées ne sont pas des cas de reduplication. La suppression de la copie est, dans ces conditions, un moyen utile pour identifier une construction redupliquée.

4. La reduplication du verbe

Dans cette section, nous décrivons la reduplication de la catégorie lexicale des verbes qui se distingue des autres par des marques morphologiques : le verbe est un terme dont la terminaison (la désinence) varie selon le mode, le temps et la personne ; tandis que le nom, par exemple, ne se caractérise que par les modifications en genre et en nombre. L'objectif de cette description consiste, comme pour les autres parties du discours déjà examinées, à identifier les différentes formes de reduplication possibles avec les verbes en français. Dans le dialogue, ci-dessous, intervenant entre un homme et son épouse, relatif à la

pluie qui peut ou pas empêcher de vaquer à ses occupations : (1)

Le mari : Chérie ! il me faut prendre mon parapluie, il pleut.

*La femme : Ah oui ? Il **pleut-pleut** ou il pleut ?*

Le mari : Il pleut-pleut.

Pour rendre compte de la pluie, et pour déterminer l'intensité de la pluie, le locuteur emploie une forme redupliquée verbale. En (1) la forme redupliquée se décompose en : < Pronom + Verbe 1 + Verbe 2 >. Par ailleurs, pour rendre compte de la morphologie de la reduplication verbale nous appliquons des opérations telles que la suppression de la copie à .

(2) Ah oui ? il pleut ou il pleut ?

Nous constatons une modification tant morphologique que sémantique en (2),
en

effet, la construction ne met pas en lumière une différence entre les deux formes « il pleut ». La forme simple employée deux fois en (2) met en scène une ambiguïté car on n'arrive pas à voir une différence entre les deux éléments verbaux. Notons, toutefois que les locuteurs natifs que nous avons interrogés nous ont laissé entendre qu'avec une intonation particulière dans la production de la seconde séquence, on peut construire une différence dans l'interprétation des deux formes.

En outre, avec la reduplication en (1), nous voyons que le locuteur montre qu'il y a nettement une différence à faire entre « il pleut-pleut » et « il pleut ». L'introduction de la reduplication donne naissance à deux cas de figure. D'un côté, il y a « pleut-pleut » et de l'autre il y a « pleut », qui dans ce contexte correspond, plus ou moins, à « figoler, pluviner ». Le locuteur suppose donc, que l'on a nécessairement deux éléments différents quand on produit l'une ou l'autre des formes. De surcroît, le fait de retrouver les deux formes en (44), explique la différence d'interprétation. Avec la forme redupliquée il est question de la quantité d'eau qui est en train de tomber, la reduplication rend compte de la force et de l'intensité de la pluie. En effet, pour qu'une chute d'eau puisse être appelée « pleuvoir-pleuvoir », il faut que celle-ci soit en mesure d'obliger le protagoniste à avoir recours à un parapluie pour éviter d'être trempé. Dans le cas où il n'a pas besoin de son parapluie, ou dans le cas où l'intempérie n'empêche pas de vaquer à son occupation, nous avons tout simplement la forme
« pleuvoir ».

En (3), nous posons encore une fois une distinction entre la forme simple et la forme redupliquée. En effet, le fait même que dans le dialogue, on utilise tour à tour le verbe simple non-redupliqué et la forme redupliquée

suppose que, le locuteur, entend illustrer une différence grâce aux deux constructions.

En (3) Charlène vient de rentrer chez ses parents suite à une dispute conjugale, nous transcrivons une partie du dialogue qu'elle a avec ses parents :

(3) A : *Il m'a tellement insulté.*

B : *Il t'a **insulté-insulté** ou quoi ?*

A : *Ben ! Il m'a insulté-insulté.*

Dans cet exemple, « insulter » renvoie à « proférer des propos qui offensent ou blessent la dignité ». Dès lors, la reduplication « insulter-insulter » fait voir le degré de gravité des propos proférés. La reduplication est alors un moyen d'atteindre le degré. En outre, avec la reduplication en (1), nous voyons que le locuteur montre qu'il y a nettement une différence à faire entre « il pleut-pleut » et « il pleut ». L'introduction de la reduplication donne naissance à deux cas de figure. D'un côté, il y a « pleut-pleut » et de l'autre il y a « pleut », qui dans ce contexte correspond, plus ou moins, à « figner, pluviner ». Le locuteur suppose donc, que l'on a nécessairement deux éléments différents quand on produit l'une ou l'autre des formes.

De surcroît, le fait de retrouver les deux formes en (44), explique la différence d'interprétation. Avec la forme redupliquée il est question de la quantité d'eau qui est en train de tomber, la reduplication rend compte de la force et de l'intensité de la pluie. En effet, pour qu'une chute d'eau puisse être appelée « pleuvoir-pleuvoir », il faut que celle-ci soit en mesure d'obliger le protagoniste à avoir recours à un parapluie pour éviter d'être trempé. Dans le cas où il n'a pas besoin de son parapluie, ou dans le cas où l'intempérie n'empêche pas de vaquer à son occupation, nous avons tout simplement la forme « pleuvoir ».

En (3), nous posons encore une fois une distinction entre la forme simple et la forme redupliquée. En effet, le fait même que dans le dialogue, on utilise tour à tour le verbe simple non-redupliqué et la forme redupliquée

suppose que, le locuteur, entend illustrer une différence grâce aux deux constructions.

En (3) Charlène vient de rentrer chez ses parents suite à une dispute conjugale, nous transcrivons une partie du dialogue qu'elle a avec ses parents :

46. A : *Il m'a tellement insulté.*

B : *Il t'a **insulté-insulté** ou quoi ?*

A : *Ben ! Il m'a insulté-insulté.*

Dans cet exemple, « insulter » renvoie à « proférer des propos qui offensent ou blessent la dignité ». Dès lors, la reduplication « insulter-insulter » fait voir le degré de gravité des propos proférés. La reduplication est alors un moyen d'atteindre le degré maximal de gravité des injures. La forme simple renvoie à un degré normal « d'insulter », alors que la forme redupliquée renvoie à un degré maximal.

La forme redupliquée fonctionne au sein de l'énoncé comme un verbe simple non-redupliqué. Elle peut être remplacée par une forme simple sans aucune modification syntaxique, c'est-à-dire que la forme redupliquée, même si elle est composée d'une base et d'une copie, constitue une unité. Les marques de conjugaison de la forme redupliquée lui sont attribuées par un seul pronom. On montre par-là, qu'aucun des éléments constituant la forme redupliquée ne peut fonctionner comme un verbe autonome. L'interdépendance apparaît, donc, par le fait que la forme dépend des mêmes marqueurs de conjugaison.

Considérons un dernier exemple:

En (4), il s'agit du commentaire d'un journaliste qui réalise un reportage sur un départ en pèlerinage. Le journaliste constate qu'un bus qui s'éloigne :

47. *Le bus était **bondé-bondé**.*

Notons que la forme verbale employée « être bondé » est un verbe issu de

« bonde », qui renvoie à « être plein », « être comble », « être rempli autant que possible de personnes ». L'unité de la forme rédupliquée apparaît dans cet exemple par le fait que nous retrouvons un seul auxiliaire qui sert à la construction syntaxique. Ainsi, la forme rédupliquée est une forme verbale complexe. Toutes les marques de conjugaison vont se retrouver tant sur la base et que sur la copie. Cependant, cela ne signifie pas que chaque élément est autonome. L'unité de la forme se traduit par l'interdépendance entre les éléments verbaux. Donc, quand le locuteur dit « bondé-bondé », il tend à montrer que le bus ne disposait plus de places pour accueillir de voyageurs. La réduplication dans cet exemple illustre qu'un degré maximal est atteint.

En résumé, la réduplication est productive au niveau du verbe en français. Elle se

caractérise par la contiguïté entre la base et la copie. La forme dans son ensemble partage un seul et unique pronom personnel et les marques de conjugaison sont affectées à la base et à la copie.

6.La réduplication adverbiale

Notons d'emblée que, vu l'hétérogénéité des éléments qui composent la classe des adverbes, la distinction voire même la définition de la réduplication est assez complexe. Ainsi, nous verrons que les critères définitoires qui sont opératoires avec les autres catégories grammaticales ne le sont pas systématiquement avec la réduplication de l'adverbe.

Prenons des exemples :

Dans un foyer d'adolescent, un éducateur veut punir un des jeunes qui a fugué pendant plusieurs jours et qui vient de rentrer. Ce dernier fait irruption dans le bureau et interrompt l'éducateur, qui, montrant un tabouret, lui dit :

(1.) Vous allez vous asseoir là-là !

Dans un autre emploi réduplicatif de « là », on se rend compte que le locuteur met

l'accent sur un lieu au détriment d'un autre :

(2)*Chez ma mère aussi [on jouait de la musique]. Quand on va là-là, on a bien du plaisir.*

La réduplication « là-là » en (49) illustre la spécificité de « chez ma mère », car c'est dans ce lieu que le locuteur « a bien du plaisir ». Il s'agit donc d'un lieu particulier que la réduplication de l'adverbe de lieu engendre.

Dostie (2007), pose que l'adverbe « là » est un marqueur discursif ayant plusieurs

emplois possibles. Selon la définition que l'auteure donne de la réduplication en français du Québec, le redoublement de ce marqueur engendre différentes sortes de réduplication. En effet, « là » peut avoir, en tant que marqueur de discours, soit un emploi de déictique spatial, soit un emploi de déictique temporel ou encore des emplois anaphoriques. Il y a, dans ces exemples un emploi spatial de l'adverbe « là ». De fait, à partir de la forme simple, le locuteur construit une forme rédupliquée adverbiale. Nous avons affaire à une séquence de réduplication, parce qu'il y a une contiguïté entre la base et la copie.

L'interdépendance entre les deux unités génère une valeur sémantique différente de celle que construit l'adverbe simple. La forme « là-là » indique avec plus de précision l'endroit dont il est question. En (1), quand le locuteur dit « là-là », il signifie un endroit spécifique. L'éducateur souhaite que le jeune se mette sur le tabouret et non sur la chaise qui est plus confortable, là où il semblait se diriger. Analysons une autre réduplication d'adverbes, celle des quantifieurs

La réduplication des quantifieurs tend à montrer que le phénomène met à contribution des quantifieurs qui se réfèrent à un point extrême sur une échelle, qu'il soit positif ou négatif. Les quantifieurs expriment, en général, une idée de complétude. Voici quelques formes illustrant cette réduplication : très-très, trop-trop, plein-plein etc.

Prenons des exemples :

En plein hiver, alors que tout le monde a sorti le manteau, un étudiant se promène

en débardeur. A la question de savoir s'il n'a pas froid, il répond :

(3). *Il ne fait pas **très-très** froid, vous savez, d'ailleurs je ne suis pas frileux.*

Marianne discutant avec Anne au sujet d'un de leur collègue, qu'elles trouvent mignon, Anne se demande si ce dernier pourrait s'intéresser à elle, alors Marianne lui répond :

(4). *Oui, tu as des chances, il m'a **trop-trop** parlé de toi et en plus il m'a dit qu'il trouvait **plein-plein** de trucs chez toi qui lui plaise.*

Nous remarquons avec ces construits rédupliques adverbiaux en (50) et (51), que les adverbes en question ont une capacité à construire une forme de graduation des éléments qu'ils viennent modifier. Dans la forme rédupliquée, la copie vient modifier la base. Tout se passe comme si, avec la réduplication adverbiale, on avait une double modification du propos, introduite par chacune des unités constitutives de la forme. L'idée de complétude découle donc de la présence et de l'unité des deux formes adverbiales.

Prenons un autre exemple.

Lors d'une garde à vue, un policier retrouve un jeune homme qu'il a arrêté

plusieurs fois et qui avait promis de ne plus commettre d'infractions. Il lui demande :

(5). *Qu'avez-vous fait de **vraiment-vraiment** malin depuis la dernière fois qu'on s'est vu?*

En (5) le policier tente d'identifier la nature des actes posés par le prévenu.

L'emploi de « vraiment-vraiment » est un moyen de montrer à ce dernier que tout ce qu'il a cité comme actes posés depuis la dernière fois ne correspond pas à ce que le policier appelle « être vraiment malin ». Nous notons que la réduplication de l'adverbe, met l'accent non pas sur l'élément

modifié, en l'occurrence l'adjectif, mais insiste sur le modificateur « vraiment ». Ainsi, on établit une distinction entre la forme redoublée et la forme simple adverbiale, comme nous le voyons ci-dessous :

(6). *Qu'avez-vous fait de vraiment malin ?*

Quand on passe de la forme redoublée à la forme simple adverbiale, l'interprétation est différente. Si morphologiquement nous constatons une différence entre la forme redoublée et la forme simple, il n'en demeure pas moins que sémantiquement cette différence n'est pas visible à première vue. En fait, il ne s'agit pas dans ce cas de contraster uniquement les formes adverbiales, mais plutôt les syntagmes adjectivaux contenant les formes adverbiales. Ainsi on note que « vraiment-vraiment malin » diffère de « vraiment malin ». Avec ce type de construction, ce qui est primordial c'est le point de vue du locuteur. Ce dernier montre que sa représentation de « être vraiment malin » n'a rien à voir avec celle de son interlocuteur.

En (7), un journaliste fait un reportage sur une manifestation, et remarquant une

présence importante de policiers, il dit :

(7). *Il y avait **beaucoup-beaucoup** de policiers dehors.*

La reduplication « beaucoup-beaucoup » est un moyen de rendre compte d'une situation exceptionnelle. En effet, le journaliste veut montrer que la présence policière pour cette manifestation semble plus importante que ce qui est souvent le cas. Pour illustrer la modification introduite par la reduplication, nous avons demandé à des locuteurs natifs la différence qu'ils entrevoient entre (7) et (8) ci-dessous :

(8). *Il y avait beaucoup de policiers dehors.*

La suppression d'une des unités dans la forme redoublée rend compte de la différence d'interprétation des locuteurs natifs. De ce fait, nous notons que la suppression de la copie demeure un critère définitoire de la reduplication de l'adverbiale. Nous identifions la construction d'une pluralité, qui est certes inhérente à l'adverbe « beaucoup », mais, qui est

modifiée par la reduplication. L'interprétation proposée est qu'avec la reduplication on construit « une quantité plus importante » même si celle-ci n'est guère définie. L'adverbe simple non-redoublé construit, quant à lui, une quantité moins importante. Là aussi, la reduplication est un procédé pour montrer le caractère exceptionnel de la présence policière. Le locuteur montre que cette présence importante rend compte de sa représentation de « avoir beaucoup ».

Par ailleurs, nos informateurs ont noté un caractère inhabituel, qui est à l'origine de

la reduplication en (7), contrairement à (8) qui est un constat assez habituel. Nous proposons une glose de (7) en substituant la copie par « vraiment » :

(8). *Il y avait vraiment beaucoup de policiers.*

La glose en (8) montre que nous avons affaire à une forme redoublée. L'adverbe

« beaucoup » dans cette série d'exemples introduit une idée de quantité. En (6) avec la reduplication de l'adverbe, les deux adverbes identiques sont interdépendants.

Observons un dernier exemple de reduplication adverbial :

Pointant du doigt une étoile, une fille demande à son père si elle peut aller toucher

l'étoile. Son père lui explique que ce n'est pas possible parce que l'étoile est très éloignée de la terre, il lui dit :

(9). *Tu veux aller là-bas, mais c'est **loin-loin** !*

Dans cet exemple, la reduplication d'un adverbe rend compte d'une distance. On pose, donc, que la reduplication rend compte d'une très grande distance qui, chez le locuteur, représente la « complétude » de la distance, une distance absolue. Quand on redouble, entre autres, « vraiment », « très » et « trop », on construit une forme dérivée dont la valeur diffère de celle construite par la forme simple. La reduplication apparaît dans ce cas comme

un moyen de construire une forme d'intensité mais au-delà, elle est un moyen pour un locuteur x de mettre en avant la représentation qu'il se fait de telle ou telle réalité. Enfin, les reduplications que nous venons d'étudier à savoir celle du nom, de l'adjectif, du verbe et de l'adverbe, illustrent toutes des cas de reduplication totale. En effet, avec les différents exemples, nous avons vu que le reduplicant est une copie intégrale de la base.

6.La reduplication syllabique

En français, la reduplication syllabique ne se retrouve qu'au niveau des noms et des adjectifs. Au niveau des noms, on a principalement les constructions hypocoristiques issues de prénoms et celles issues de noms communs. Les adjectifs diminutifs se construisent, quant à eux, exclusivement à partir d'adjectifs simples. On distingue, alors, deux types d'hypocoristiques : ceux formés par troncation, qui ne nous intéressent pas dans le cadre de cette thèse, et ceux formés conjointement par troncation et reduplication et que Plénat (1999) appelle les hypocoristiques à redoublement.

Bibliographie

- BALZAC. (1834). Eugénie Grandet. p.216.
- De GONCOURT, E. et J. (1860). Charles Demailly. p. 180.
- De GONCOURT, E. et J. (1892). Journal. p. 194.
- ESCARPIT. (1991).L'Humour. Paris : P.U.F. p.60.
- GALTIER-BOISSIERE, J. (1980). Loin de la riflette. Paris : Mercure de France. p.253.
- LABICHE. (1853). Mon Isménie, p.274.
- MARTIN DU GARD. (1936), Les Thibault : été 1914. p.218.
- MAUPASSANT. (1884). « La chambre » in Contes et nouvelles. t.1. p. 990.
- SINIAC, Pierre. (1977). L'orchestre d'acier. Paris : J.C. Lattès. p.125.